Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_144_2026-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTEREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2026

Objet : **Convention portant sur l'installation de platines sur les stationnements cyclables**

Le 27 avril 2026 à 20h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Montereau, 29 avenue du Général de Gaulle à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON.

Présents : MMES : PRISÉ, CHAMPIGNY, ROBBENS, BERDUGO, FARGE, GONCALVES, RICHARD, MEUNIER, MAIROT, CAMACHO, DESANTE, DJILALI, GARCIA, ALBERT, CAPOLUNGO, LACHENAIT et MM : MIGUET, LEBAN, AUZOU, BERNARD, SENOBLE, DEMELUN, AMRI, POIREAU, BORG, CHERON, DERVILLEZ, BELEK, MALONGA, DURAND-BANCEL, LEMOINE, ASFAUX, BAROUKH, VATONNE, DEYDIER, MARCHAND, VANNESTE, BERMUDEZ, BERTHIER, BENARD, ROY, BELABED, LECOSNIER.
Pouvoirs : Mme DOS SANTOS est excusée et a donné pouvoir à M. LEBAN, Mme GARREAU est excusée et a donné pouvoir à M. CHERON, Mme WILM est excusée et a donné pouvoir à Mme BERDUGO, M. BONIFACIO est excusé et a donné pouvoir à M. SENOBLE, Mme DOURET est excusée et a donné pouvoir à M. DURAND-BANCEL, M. REGUIG est excusé et a donné pouvoir à Mme CAMACHO, Mme SAINTE ROSE est excusée et a donné pouvoir à Mme RICHARD, M. MEBARKI est excusé et a donné pouvoir à M. LEMOINE, Mme CORNEILLAN est excusée et a donné pouvoir à Mme MAIROT, Mme EL ABIDI est excusée et a donné pouvoir à M. DERVILLEZ, Mme SARICA-AYGAN est excusée et a donné pouvoir à M. ASFAUX, M. GRABSI est excusé et a donné pouvoir à M. BELEK, Mme DOIGNON est excusée et a donné pouvoir à M. BAROUKH, Mme BOUTENKO est excusée et a donné pouvoir à M. BENARD, M. MARCUZZI est excusé et a donné pouvoir à Mme CAPOLUNGO, Mme ELKEBAILI est excusée et a donné pouvoir à M. LECOSNIER.
Absents excusés : MM : LAVAUX, LEDOUX, PIERRE.
Secrétaire de séance : Kaoutar MEUNIER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique ;
- Vu la circulaire des ministres de l'Intérieur, de la Transition Ecologique et la ministre déléguée aux Collectivités Territoriales en date du 30 avril 2024 relative à la relance des Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Monsieur le Président expose au Conseil,

La Communauté de Communes du Pays de Montereau a installé en 2025 300 arceaux cyclables et 16 abris vélo sur 20 communes, bénéficiant pour cette opération d'un cofinancement du Conseil régional Ile de France et du dispositif Alvéole à hauteur de 70%.

Dans ce cadre, Il a été proposé une option de personnalisation des supports vélo consistant en la découpe du logo ou, par défaut, du nom de la commune, sur une plaque métallique fixée sur la partie supérieure du support vélo. Cette option sera facturée 20,88 € HT par support posé sur le territoire de la commune.

Il est ainsi proposé aux communes concernées de signer une convention permettant la refacturation des platines à chacune d'entre elle, à hauteur de 20,88 € l'unité et conformément au tableau ci-dessous.

Commune	Nombre de platines	Montant (€)
Esmans	12	250,56 €
Laval en Brie	2	41,76 €
Misy sur Yonne	9	187,92 €
Montereau Fault Yonne	140	2 923,20 €
Noisy Rudignon	3	62,64 €
Salins	8	167,04 €
Varennes sur Seine	15	313,20 €
TOTAL	**189**	**3 946,32 €**

Présents au conseil communautaire	43	Qui ont pris part à la délibération	59	Date d'affichage	04/05/2026
En exercice	62	Date de la convocation	14/04/2026	Délibération n°	2026/04/60

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_144_2026-DE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de valider la convention relative au stationnement cyclable avec chacune des communes concernées ;
- d'autoriser le Président de la CCPM ou son délégataire à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations,
A Montereau-Fault-Yonne, le 27 avril 2026

Le Vice-Président délégué, Jean-Luc AUZOU

Présents au conseil communautaire	43	Qui ont pris part à la délibération	59	Date d'affichage	04/05/2026
En exercice	62	Date de la convocation	14/04/2026	Délibération n°	2026/04/60